



Groupe Régional des Bibliothécaires Vaudois
Case postale 6347
1002 Lausanne

<http://www.grbv.ch/>

Membre de la fédération syndicale SUD

PV de la 33ème Assemblée Générale du Groupe Régional des Bibliothécaires Vaudois (GRBV)

12 mai 2011

Bibliothèque Cantonale et Universitaire
Lausanne Dorigny

Excusés (34) :

Carole Bassin, Françoise Berger, Ludivine Berizzi, Chantal Blanc, Julie Chabloz, Virginie Cottet, Chantal Delessert, Camille Dubois, Catherine Finsterwald, Pierre Forestier, Marc Gattlen, Elise Gremion, Sarah Grin, Jocelyne Hefti, Laurent Longchamp, Michel Maillefer, Anaïs Marmillod, Valerie Pidoux, Anne-Marie Pittet, Isabelle Plan, Jérémie Rochat, Marlyse Ruedi, Guy Roland, Josette Rossier, Isabelle Roy, Marinette Rytz, Evelyne Sassi, Françoise Schilt, Virginie Schlaefli, Daniela Spring, Valérie Trottet, Françoise Vermot, Virginie Veyre, Marie-Thérèse Wenner

Autres associations non représentées : Association des bibliothèques fribourgeoises, Association des AID, Groupement Valaisan des bibliothèques

Présents (25) :

Laurence Anglas-Sansonens, Pierre-Alain Beffa, Nicolas Blanc, Martine Bovet, Thomas Brauchli, Jean-Marie Chautems, Alice Ebbutt, Estelle Gautschi, Patricia Delay Kreuter, Delphine Margot, Evelyne Mertens, Patricia Meystre, Anne Montbaron, Mireille Pochon, Dora Rentsch, Murielle Reynolds

Autres associations : Pierre Boillat (AGBD) et Madeleine Duparc

Comité : Catherine Comte; Pascale Engler; Muriel Lagrive, Fabienne Rosé Longchamp; Tania Zuber-Dutoit

Ordre du jour

1. Adoption du PV de l'assemblée générale du 10 juin 2010
2. Annonce de l'admission des nouveaux membres et des démissions
3. Elections au comité et autres responsabilités au sein du GRBV
4. Rapport des vérificateurs de comptes
5. Cotisations
6. Informations sur différents sujets d'actualité
 - a) DECFO-Sysrem
 - b) BIS
 - c) Rencontres interassociatives
 - d) Prix romand de bibliothéconomie
 - e) Communauté des bibliothèques de Lecture Publique (CLP)
 - f) Bibliothèques scolaires
 - g) Formation AID
7. Propositions individuelles
8. Intervention de Madeleine Duparc

L'assemblée générale se terminera par le traditionnel verre de l'amitié.

L'assemblée générale débute à 19h10.

Pascale Engler préside l'assemblée. Elle remercie les membres présents et salue l'arrivée prochaine de Pierre Boillat, président de l'Association Genevoise des Bibliothécaires Diplômés (AGBD) et de Madeleine Duparc (membre de l'AGBD), retenus dans les bouchons...

1. Adoption du PV de l'assemblée générale du 10 juin 2010

Le PV de la 32^e assemblée générale est adopté à l'unanimité par acclamation.

2. Annonce de l'admission des nouveaux membres et des démissions

3 membres ont démissionné :

Laurent Dubois (BCU)

Mariette Nicolier (retraitee)

Arlette Martin (Bibliothèque de droit, Université de Neuchâtel)

7 nouveaux membres :

Marc Bonvin (CIDOC)

Mélanie Reiter (Musée cantonal des Beaux-arts)

Evelyne Mertens (Bibliothèque de l'Etablissement scolaire Elisabeth de Portes à Borex)

Elisabeth Von Nuerick Scheurer (Bibliothèque communale de Bière)

Gaël Sala (Bibliothèque de Blonay - St-Légier)

Chantal Blanc (Bibliothèque de l'EPFL)

Alice Ebbutt (Bibliothèque de l'Etablissement secondaire Isabelle-de-Montolieu à Lausanne)

Nb total de membres :

146

3. Elections au comité et autres responsabilités au sein du GRBV

Pascale Engler et Catherine Comte quittent le comité. Suite à l'appel lancé par le comité, deux personnes se sont proposées pour les remplacer:

Isabelle Vaudroz, Bibliothèque publique et scolaire de la région d'Orbe

Delphine Margot, Bibliothèque de l'EPFL

Personne d'autre ne se proposant durant l'assemblée, les deux volontaires sont élues par acclamation.

Les démissionnaires reçoivent quant à elles une petite attention de la part de leurs collègues du comité.

Pascale Engler demande quelques précisions quant à d'autres rôles et responsabilités au sein du GRBV. Elle précise que le répondant SUD n'est plus Pierre-Alain Beffa, mais Muriel Lagrive, même si Pierre-Alain Beffa est d'accord d'apporter son soutien de manière occasionnelle.

Jean-Marie Chautems et Anne Montbaron sont d'accord de rester suppléants. Pierre-Alain Beffa souhaite néanmoins continuer à être informé des actions SUD.

Thomas Brauchli et Jean-Marie Chautems sont d'accord de continuer à officier comme vérificateurs des comptes.

4. Rapport des vérificateurs de comptes

Jean-Marie Chautems rend public le rapport des vérificateurs des comptes.

[...]La commission de contrôle des comptes, formée de Thomas Brauchli et de Jean-Marie Chautems, s'est réunie le vendredi 6 mai 2011 à 17h 15 à la Bibliothèque Universitaire de Médecine à Lausanne, en présence de la trésorière Fabienne Rosé Longchamp. Celle-ci nous a présenté les documents et comptes du GRBV pour l'exercice 2010, et nous avons pu vérifier que l'ensemble des écritures correspondaient aux pièces comptables.

Fabienne Rosé Longchamp a pu répondre à toutes les questions et nous avons le plaisir d'annoncer à l'Assemblée du jeudi 12 mai 2011 que la fortune du GRBV se monte au 31 décembre 2010 à 6'256.15 CHF.

<i>Soit un total des charges (dépenses) de</i>	<i>Fr. 6,717.95</i>
<i>Pour un total des produits (recettes) de</i>	<i>Fr. 5,656.80</i>
<i>Faisant apparaître un solde débiteur de</i>	<i>Fr. 1,061.15</i>

Le résultat négatif pour l'exercice 2010 s'explique partiellement par des arriérés de cotisations au GRBV. Mais il est essentiellement dû à l'augmentation des cotisations à SUD. Chaque membre ordinaire du GRBV doit payer 40 CHF à SUD pour une cotisation de 45 CHF.

C'est pourquoi, les vérificateurs des comptes ne peuvent que soutenir une proposition d'augmentation des cotisations.[...]

Les comptes sont acceptés et l'assemblée décharge la trésorière par acclamation.

5. Cotisations

Fabienne Rosé Longchamp, caissière, explique que la hausse des cotisations à SUD a été votée lors de leur AG, le 10 juin 2009. Il s'agissait pour SUD de faire face à l'augmentation de leurs frais courants ainsi qu'à l'augmentation des demandes de soutien tant personnelles que du fait des associations membres.

Fin mai 2010, SUD augmentait effectivement ses cotisations, lesquelles passaient de Fr. 20.- à Fr. 25.- par membre pour la cotisation de base et de Fr. 11.- à Fr. 15.- pour la

cotisation pour la défense juridique. Chaque membre ordinaire du GRBV doit donc payer Fr. 40.- à SUD sur une cotisation de Fr. 45.-.

Le comité du GRBV propose donc une augmentation des cotisations de Fr. 10.- soit de passer de Fr. 45.- à Fr. 55.-

Les cotisations restent inchangées pour les étudiants et les retraités (respectivement gratuit et Fr. 20.-)

Pierre Alain Beffa précise qu'une cotisation de Fr. 40.- à SUD ne représente pas un montant important et qu'à titre de comparaison, les membres du SSP (Syndicat des Services Publics) paient un certain pourcentage de leur salaire par mois. La gestion de SUD est basée sur le bénévolat et les problèmes que la faïtière doit gérer sont en constante augmentation.

Nicolas Blanc rappelle que la cotisation à BIS est de Fr. 110.- par année, soit le double du GRBV.

Anne Montbaron renchérit en disant que la moyenne des cotisations annuelles pour diverses associations est plutôt de Fr. 60.- et que pour elle, l'important est de se sentir soutenue professionnellement.

L'augmentation des cotisations est votée à main levée par l'assemblée et acceptée à l'unanimité.

6. Informations sur différents sujets d'actualité

a) DECFO-Sysrem (Muriel Lagrive)

Les bibliothécaires scolaires ont été re-classées salarialement, passant de la classe 7 à la 8. Le changement a été effectif en avril 2011, avec effet rétroactif à l'année 2008.

Concernant la commission de recours, il y a peu de nouvelles. Quelques personnes (dont Muriel Lagrive) ont reçu une lettre de la commission pour leur demander si elles souhaitent maintenir leur recours. Dans le cas de Muriel Lagrive, c'est parce qu'une reclassification supérieure, comme demandée dans le recours, a été effectuée.

Pierre-Alain Beffa précise que pour les demandes de « confirmation » des recours, c'est probablement d'une part parce qu'on a l'intention de traiter les recours par « paquets » : trouver un cas exemplaire d'une série de recours, puis traiter les autres par analogie. Mais il y a aussi le fait, pour les bibliothécaires scolaires par exemple, que vu qu'elles ont été reclassifiées à la hausse, on leur demande si elles ne veulent pas retirer leur recours, vu qu'elles ont obtenu une revalorisation salariale. Si le recours ne portait que sur ce point, le recours peut bien être retiré. Si le recours demandait plus qu'une classe de salaire supplémentaire (par exemple pas la classe 8, mais la 9, ou plus), Pierre-Alain Beffa suggère d'y renoncer : c'est un échec programmé, avec peut-être des frais mis à la charge des recourants. Mais si le recours porte sur d'autres objets (calcul du salaire initial, ou d'autres raisons), il peut être maintenu, ou modifié : on retire la requête de reclassification salariale et on maintient les autres points).

Pierre-Alain Beffa souligne aussi que le Conseil d'Etat n'a pas tenu ses promesses et que l'on constate beaucoup de dysfonctionnements dans la gestion de ce dossier. Il y a notamment des problèmes au niveau de la commission de recours, qui a été nommée mais n'a pas encore pu commencer à faire son travail.

Au niveau du Tripac, le Conseil d'Etat a refusé de produire les pièces justifiant la classification des recourants et a occasionnellement contesté les témoins requis par la partie recourante, ce qui est tout à fait illégal et contraire à la séparation des pouvoirs. Un tel refus rend tout simplement le traitement des recours impossible !

De ce fait, pour les personnes dont les recours doivent être traités par la commission créée « ad hoc », ils vont devoir attendre...

Pierre-Alain Beffa signale enfin que le Conseil d'Etat a fait machine arrière pour 2 professions au moins, re-classifiées « à la baisse », avec effets rétroactif en 2008, ce qui signifie qu'aucun métier n'est à l'abri d'une telle opération future, les métiers de bibliothécaire pas plus que les autres...

Martine Bovet dit que le changement de classe est rétroactif depuis décembre 2008. Plusieurs personnes travaillant dans des bibliothèques scolaires ont envoyé les informations reçues à Gilles Pierrehumbert de SUD afin qu'il les étudie. Ce dernier a demandé un rendez-vous au Service du Personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) afin d'avoir plus d'explications sur la manière dont les calculs ont été faits.

Contrairement à Muriel Lagrive, Pierre-Alain Beffa et Jean-Marie Chautems signalent qu'ils n'ont jamais reçu de courrier de la part de la commission de recours.

b) BIS (Tania Zuber-Dutoit)

A l'association BIS, un groupe de travail a été formé pour étudier la réforme des structures. Après plusieurs séances de travail, ce groupe a invité les membres de BIS à leur faire part de leurs réflexions et à répondre aux questions. Une séance a notamment été organisée à Lausanne.

Suite aux résultats de ces rencontres, étudiés lors d'une retraite en mars, le comité a décidé de reconsidérer la réforme et de travailler sur un nouveau modèle qui sera présenté à l'assemblée générale de BIS, le 2 septembre prochain.

L'AG extraordinaire prévue le 19 mai est annulée.

Pour rappels, les buts essentiels de la nouvelle structure sont:

- 1) représenter le plus grand nombre d'acteurs de la branche ID en Suisse
- 2) assainir les finances de la BIS

Il faut réaliser que si BIS disparaît, la formation AID disparaît car en Suisse c'est l'association professionnelle qui doit chapeauter l'apprentissage. Et si la formation AID disparaît, celle de la HEG est par conséquent également remise en question.

c) Rencontres interassociatives (Tania Zuber-Dutoit)

Tania Zuber-Dutoit a eu le plaisir de représenter le GRBV à 2 reprises en 2010 aux rencontres informelles des associations romandes, regroupant l'AGBD (Genève), le GBV (Valais), l'ABF (Fribourg) et AJB (Jura). Ces échanges sur les actualités cantonales permettent de constater que les mêmes problèmes et interrogations se posent partout, même si certaines particularités cantonales subsistent. Mais c'est toujours intéressant de pouvoir s'inspirer de ce qui se fait ailleurs ! Vu que plusieurs participants ont changé en 2010, la première rencontre a surtout consisté en une présentation générale de chacun. Les sujets abordés en 2010 concernaient les autres associations (BIS, CLP), les réformes en cours dans les cantons (Fribourg : nouvelle loi scolarité obligatoire, financement biblio + nouvelle commission...), les cours donnés par les associations, les sorties,...

d) Prix romand de bibliothéconomie (Tania Zuber-Dutoit)

Ce prix est attribué en commun par le GRBV, l'AGBD (Genève) et le GVB (Valais) à un travail de diplôme concernant les bibliothèques ; les critères d'évaluation ? Le « coup de cœur », mais aussi l'intérêt des travaux de diplôme et les développements futurs dans le monde de la bibliothéconomie qu'ils pourraient induire. Le prix a été attribué en 2010 à Nicolas Labat pour son travail intitulé « Développement de la lecture publique dans le val d'Hérens (VS) - vers la création d'une bibliothèque multisite ».

En 2 mots, ce travail offre des pistes de développement pour une mise en commun des bibliothèques du Val d'Hérens (soit les bibliothèques de lecture publique communales et scolaires d'Héréence, Vex, Nax, Saint-Martin et Evolène, de même que la bibliothèque du cycle d'orientation d'Euseigne) en suivant les recommandations édictées en la matière par le Canton du Valais et par la Communauté de travail des bibliothèques suisses de Lecture Publique (CLP).

e) Communauté des bibliothèques de Lecture Publique (CLP) (Pascale Engler)

Le GRBV a reçu un courrier de la CLP intitulé «Initiative Bibliothèques suisses». Il s'agit pour la CLP d'inciter à lancer des initiatives cantonales dans tous les cantons afin de mettre en place des bases juridiques pour les bibliothèques.

Un débat sur cette proposition aura lieu lors de l'assemblée générale de la CLP, le 26 mai à Liestal.

Catherine Comte précise que la CLP organise une rencontre avec les diverses associations professionnelles romandes afin de discuter des cours de formation continue. Catherine Comte ne pourra pas se rendre à cette rencontre mais elle recueille volontiers les demandes et remarques des membres du GRBV.

f) Bibliothèques scolaires (Catherine Comte)

Le Groupe de Travail des Bibliothèques Scolaires (GTBS) s'est réuni début 2010 pour organiser le palmarès de lecture, avec une vingtaine de personnes autour de la table. Comme il était difficile de travailler avec un si grand nombre de participants, il a été décidé de créer des sous-groupes. Un des sous-groupes a notamment travaillé sur le projet d'une éventuelle nouvelle structure du GTBS.

Des questions se sont posées sur la légitimité d'avoir deux groupes, le GTBS et le GLEBS (Groupe Lausanne et Environs des Bibliothèques Scolaires), sur l'appartenance du GTBS au GRBV, et sur le nom même du GTBS.

Le groupe s'est réuni à nouveau en septembre 2010. Les deux structures GTBS et GLEBS restent en place. Le GTBS se nomme toujours ainsi et ses membres font toujours partie du GRBV. Toutefois, le GTBS est actuellement en stand-by à cause du projet RERO et de la future création d'un portail dédié aux bibliothèques scolaires.

Un résumé du projet RERO se trouve sur le site du GRBV. Le GTBS s'est battu par rapport à la manière dont les choses ont été faites et du contenu de l'e-mail reçu par les bibliothécaires scolaires en décembre 2009.

Suite à l'assemblée générale du GRBV de 2010, 2 séances d'information sur le projet RERO ont été organisées. La première séance a eu lieu à la BCU Dorigny, en présence d'Anne-Catherine Lyon et du comité de pilotage. La deuxième séance a eu lieu à Préverengues où les personnes présentes ont reçu des informations sur l'avancement du projet et notamment sur les taux de recoupement de plus en plus élevés, la création d'une carte de lecteur que les élèves pourraient garder de l'école primaire à l'université et de la création d'une plateforme d'échange prévue dans la structure même de RERO (avec blog, ...). Les premiers tests de l'OPAC, peu concluants, ont aussi été montrés.

Isabelle Vaudroz (bibliothèque de la région d'Orbe) souligne que les bibliothèques mixtes n'ont pas été conviées aux réunions. Isabelle Vaudroz et Mme Vermot (bibliothèque de Savigny) sont tout de même allées à la première réunion. Isabelle Vaudroz se rendra également à la prochaine réunion prévue en mai 2011 car on l'a informée que la bibliothèque d'Orbe, bien que mixte, pourrait quand même être concernée par une prochaine migration sur RERO.

Toujours concernant le projet RERO, le canton de Vaud a produit un rapport de gestion contenant des passages très intéressants concernant ledit projet. Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante:

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/Gestion_-_Rapport_2010.pdf

Catherine Comte en lit quelques extraits.

Page 29 [*Une certaine turbulence s'est déclenchée en raison de la décision du département d'encourager, et non d'obliger, les bibliothèques scolaires à migrer du logiciel BiblioMaker vers le logiciel Virtua et donc d'adhérer au réseau RERO, avec naturellement l'aide de la BCU. La turbulence est venue d'une personne qui a développé BiblioMaker et qui a longtemps eu des responsabilités syndicales. La polémique tournait autour d'une soi-disant obligation de s'affilier à RERO et donc au logiciel Virtua. Le coût était déclaré exorbitant avec suggestion d'une analogie avec le cas SIEF. Ce qui précède montre que tel n'est pas le cas ! Certaines bibliothèques, peu nombreuses pour l'instant, ont choisi RERO, mais de leur propre volonté. La BCU leur fournit du personnel pour la migration et forme les utilisateurs. Il est vrai que le système RERO demande que le personnel soit formé, ce qui peut déstabiliser certaines personnes. Un logiciel de migration a été acquis par la DGEO pour CHF 40'000.—. Les établissements de Prévèrenges et de Genolier sont volontaires pour rejoindre RERO. Certains gymnases s'y intéressent, notamment celui de la Cité, car il va gérer non seulement sa bibliothèque, mais aussi celle de Provence qui se met directement dans le réseau (3). Pour se faire une idée plus précise, la sous-commission a décidé de visiter l'établissement scolaire de Prévèrenges.]*

Catherine Comte a envoyé le rapport aux membres du GTBS pour leur demander s'ils désiraient réagir et elle leur a également demandé si le comité de pilotage du projet RERO avait pris contact eux, comme il était sensé le faire en janvier 2011.

Pierre-Alain Beffa explique qu'au niveau des gymnases, il y a eu une manœuvre de l'Etat pour faire passer le gymnase de Provence dans RERO. A la création de ce gymnase provisoire, aucun poste de bibliothécaire n'a été créé, mais on avait réservé un local pour une bibliothèque, équipé d'ordinateurs, de rayonnages et d'un espace de travail pour un-e bibliothécaire. Faute de bibliothécaire, on a demandé aux enseignants de transmettre à la BCU leurs commandes ; les livres sont ainsi achetés, équipés et catalogués par la BCU. Quant à la bibliothèque, elle existe donc, ...mais il n'est pas ouverte au public ! Toutefois, les professeurs peuvent aller y travailler avec leur classe. Des personnes participant à des programmes d'occupation viennent depuis peu faire de la surveillance pour permettre l'ouverture de la bibliothèque les après-midi...

Pierre-Alain Beffa ne peut pas confirmer l'information sur le gymnase de la Cité contenue dans le Rapport de la Commission de gestion du Grand-Conseil, mais il est sûr que les autres gymnases n'ont pas envie de rejoindre RERO.

Trois nouvelles bibliothèques devraient passer sur RERO.

- Blonay, où le nouveau responsable de la bibliothèque a spontanément choisi de passer sur Virtua et dans RERO. A noter que l'ancienne responsable avait déjà été approchée par le comité de pilotage l'année passée et avait refusé l'intégration de sa bibliothèque dans le réseau vaudois.
- La bibliothèque du collège de Villamont à Lausanne, où une nouvelle personne a été engagée, va recevoir un collaborateur de la BCU qui va commencer très prochainement à cataloguer le fonds sur Virtua.
- La bibliothèque du Collège de la Planta, à Chavannes-Renens. Camille Dubois s'occupe d'une bibliothèque mixte qui va s'ouvrir à St-Sulpice (même arrondissement scolaire que le Collège de la Planta) et qui sera mise sur Virtua-RERO directement. Comme La Planta et St-Sulpice vont travailler en étroite collaboration, La Planta

migrerait son catalogue sur RERO. St-Sulpice ouvrira ses locaux provisoires en janvier 2012.

Catherine Comte se demande si, avec la création de la nouvelle association BiblioVaud, regroupant les grandes bibliothèques municipales, il n'y a pas un risque que les bibliothèques municipales de Vevey ou de Nyon, par exemple, passent dans RERO.

Pascale Engler précise que son responsable à la bibliothèque municipale de Lausanne, Frédéric Sardet, fait partie de BiblioVaud et selon elle, il ne semble pas que le but de cette association soit de passer à un logiciel commun pour toutes les bibliothèques membres qui serait Virtua.

Patricia Meystre, de la bibliothèque communale de Prilly, et qui fait partie de BiblioVaud, renchérit que le but de l'association est la collaboration entre les bibliothèques afin d'être plus visibles et la création d'activités communes (animations, etc). Il est également prévu de construire un portail et de créer une journée des bibliothèques vaudoises (1er samedi du mois de février). Patricia Meystre précise que le groupe de travail n'a pas parlé d'informatique.

Nicolas Blanc demande si le GRBV va réagir par rapport au rapport de la commission de gestion.

Tania Zuber-Dutoit souhaite que dans un premier temps les bibliothécaires scolaires se manifestent. Le GRBV ne peut pas se battre si les principaux intéressés ne le font pas savoir.

Catherine Comte précise que le GRBV peut s'adresser aux rapporteurs dont les noms figurent dans le rapport.

g) Formation AID (Muriel Lagrive)

Le GRBV est représenté par Muriel Lagrive à la "Commission de formation professionnelle AID de Suisse romande".

L'Etat de Vaud souhaite que chaque formation présente dans le canton ait une commission qui la représente et ceci afin d'avoir un unique interlocuteur. Comme il existait déjà une commission romande pour la formation AID (vu que la formation est romande, même si actuellement il y a deux écoles, une à Genève et une à Lausanne), il a été décidé que ce serait cette commission qui représenterait la formation.

L'Etat de Vaud souhaitant que les commissions aient en leur sein des représentants des syndicats et/ou des associations du personnel, il a été décidé de convier un membre du comité du GRBV dans ce contexte.

Le grand sujet "AID" de ces derniers temps : l'augmentation des coûts des cours interentreprises.

Pour information, le prix d'un jour de cours est passé de Fr. 70.- à Fr.350.-

La commission s'est positionnée très clairement et a organisé une séance avec les formateurs d'AID.

Lors de cette séance, à laquelle étaient présentes deux représentantes de BIS, quelques informations nous ont été données pour justifier une telle augmentation, mais aucune explication claire. Il a été notamment mis en avant la non-rentabilité des cours.

Un message a été posté sur Swiss-lib pour sommer BIS de donner des informations précises sur ces coûts et de produire des comptes.

Pour l'instant, le mot d'ordre est de ne pas payer le nouveau tarif.

Il est possible, comme la BCU Fribourg l'a fait par exemple, de payer les cours à l'ancien prix.

7. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au comité avant l'assemblée générale.

8. Intervention du Mme Duparc

Madeleine Duparc est une jeune retraitée avec 40 ans de travail dans le cadre de bibliothèques scolaires derrière elle. Elle est membre de l'IFLA depuis 20 ans et active depuis 10 ans dans la section des bibliothèques scolaires.

Madeleine Duparc est venue présenter l'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (<http://www.aifbd.org/>), qui a été créée à l'instigation de l'IFLA elle-même, pour représenter les bibliothèques du monde francophone.

Elle encourage les inscriptions qui ne coûtent que 10 Euros. L'association a besoin d'argent ; la Suisse et les bibliothécaires suisses pourraient apporter leur aide, afin notamment de faciliter la connaissance et le partage avec les pays du sud. L'AIFBD souhaiterait travailler sur un projet concret mais cela n'est pas possible pour l'instant par manque de moyens financiers.

Le premier congrès de l'association a eu lieu à Montréal en 2008. Le deuxième congrès aura lieu à la Martinique du 9 au 11 août 2011 sur le thème « Francophonies : bibliothèques et développement durable ».

Les inscriptions peuvent se faire directement auprès de Mme Duparc. Le comité du GRBV tient les coordonnées de Mme Duparc à la disposition de ses membres (comite@grbv.ch).

Pierre-Alain Beffa donne une information pratique pour versement des cotisations ou tout paiement en euros sur un compte bancaire des pays de l'Union européenne. Au moment d'effectuer le virement de compte à compte, il doit être possible de sélectionner La SEPA, organe européen qui permet de faire des virements dans d'autres pays sans facturation de frais. ([informations Postfinance sur SEPA](#))

Fin de l'assemblée générale à 21h55, suivie de la traditionnelle verrée.